



Membres de la Commission

Président
de la Commission



Kazimierz Wiatr (PiS)

Vice-président
de la Commission



Józef Bergier (PO)

Vice-président
de la Commission



Ryszard Górecki (PO)

Vice-président
de la Commission



Piotr Wach (PO)



Adam Massalski (PiS)



Antoni Piechniczek (PO)



Tadeusz Skorupa (PiS)



Zbigniew Szaleniec (PO)

La Commission s'occupe des questions liées à l'organisation et au développement des recherches scientifiques, au système de formation et d'éducation, au système de perfectionnement professionnel des enseignants et des scientifiques, aux problèmes des enfants et de la jeunesse, aux consultations professionnelles pour les jeunes et aux problèmes de la préparation à l'emploi des diplômés des écoles secondaires et supérieures, à la culture physique et au sport, à l'organisation des institutions scientifiques et éducatives, à la coopération scientifique avec l'étranger.

La Commission de la science, de l'éducation et du sport, comme les autres commissions du Sénat, examine chaque année la loi budgétaire dans le domaine de ses compétences et transmet l'opinion sur la loi à la Commission du budget et des finances publiques qui a l'exclusivité de présenter le rapport sur le budget à la séance plénière du Sénat.

Au Sénat de la VII^e législature (2007–2011), la Commission de la science, de l'éducation et du sport est l'une des 16 commissions permanentes.

La Commission de la science, de l'éducation et du sport succède aux commissions du Sénat de la II^e République de Pologne (1922–1939). La chambre haute du parlement d'époque confiait les affaires liées à l'éducation lors des législatures successives à la Commission de l'éducation et de la culture et à la Commission de l'éducation. Après la Seconde guerre mondiale, le Sénat n'a pas repris ses fonctions car il fut supprimé suite à la falsification par les communistes du référendum national de 1946. En 1989, le Sénat rétabli institua la Commission de la culture, de la communication, de la science et de l'éducation nationale comme l'une des premières commissions. En 1993, deux commissions permanentes virent le jour: la Commission de la science et de l'éducation nationale et la Commission de la culture, de la communication, de l'éducation physique et du sport. Plus tard, en 2001, le Sénat élargit les compétences de la Commission de la science et de l'éducation nationale par les questions portant sur l'éducation physique et le sport. Les travaux de la Commission de la science, de l'éducation et du sport correspondent au champ des questions relevant du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Science et de l'enseignement supérieur et du ministère du Sport et du tourisme.

Il appartient à la Commission, entre autres, d'écouter le rapport annuel sur l'activité du Centre national de recherches et de développement. La Commission coopère avec la Conférence des recteurs des écoles universitaires polonaises, avec le Conseil central de l'enseignement supérieur et avec des experts indépendants.

La Commission lors des six premières législatures

du Sénat rétabli (1989–2007)

La transformation de l'État polonais dans les années 90 du XX^e siècle influa considérablement sur les orientations principales des initiatives et des travaux législatifs entrepris par la Commission. La Commission se penchait sur les questions liées avant tout à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la science, à l'adaptation du système d'éducation au processus de décentralisation de l'État et aux besoins du marché du travail. La Commission participa activement aux travaux du parlement sur la loi relative au système de l'éducation qui ordonnait l'activité des écoles et l'organisation de l'enseignement dans les écoles primaires et secondaires – les écoles ont obtenu une large autonomie. Les changements résultaient de la réforme administrative de l'État qui restituait l'indépendance aux collectivités territoriales. Dans la seconde moitié des années 90, la Commission poursuivait les travaux législatifs sur la réforme de l'enseignement qui furent étroitement liés à la décentralisation continue de l'État, entre autres, à l'introduction des powiats (districts ruraux) dans le cadre de l'instauration du système d'administration à trois niveaux du territoire de l'État.

La loi de 2005 - Droit sur l'enseignement supérieur - joua un rôle important dans la réforme de l'enseignement supérieur. Cette loi introduisit en Pologne le système de Bologne, un ordre systémique mettant en place, entre autres, les standards de l'enseignement, les quotas minima de cadres enseignant dans des facultés, les règles de financement.

En 1999, la Commission prépara un projet d'amendement de la loi sur la culture physique. Son objectif était d'honorer les sportifs éminents, les champions des jeux olympiques en leur garantissant, entre autres, une prestation financière permanente. L'initiative de la Commission fut approuvée par le Sénat, et ensuite adoptée par la Diète.

Les années précédant l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en 2004 furent une période de travaux intenses de la Commission et du Sénat sur l'adaptation de la législation polonaise au droit européen.

La Commission lors de la VII^e législature

du Sénat (2007–2011)

Durant la législature actuelle, la Commission s'occupa, entre autres, du paquet de lois sur la réforme du système de l'enseignement en Pologne, voire la loi sur l'Académie polonaise des sciences, sur le Centre national de la science, la loi sur les instituts de recherches, sur le Centre national de recherches et de développement ainsi que la loi sur les règles de financement de la science. Ces lois avaient pour objectif fondamental de mettre en place un système transparent de financement de la science et d'utiliser efficacement les fonds que l'État destine à la science. En 2010, la Commission recommanda au Sénat d'adopter la loi sur le sport dont le principe fondamental est de limiter l'ingérence des organes du pouvoir public dans la liberté d'exercer le sport et d'organiser l'activité dans ce domaine.

Activité non législative

La Commission de la science, de l'éducation et du sport poursuivait le débat, entamé dans les années 2005–2007, sur l'éducation des enfants et des jeunes. Elle organisa, entre autres, une conférence consacrée aux risques dans la sphère de l'éducation au XXI^e siècle. À l'initiative de la Commission, trois conférences consacrées au sport eurent lieu aussi, dont « Le sport des femmes en Pologne » et « L'éducation physique et le sport à l'école ». La Commission est auteur d'une série de publications « Les problèmes de la science et de l'éducation ». Huit cahiers virent le jour jusqu'à présent, consacrés, entre autres, aux consultations professionnelles, à l'esprit d'entreprise de la jeunesse, à la situation financière des écoles supérieures et au processus de Bologne. Les membres de la Commission participent aux rencontres sur le forum international entre autres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de la Conférence parlementaire de la Mer Baltique.